

Charte d'engagement Plan Climat

Entre

La commune de Marcoussis, représentée par son Maire, M. Olivier THOMAS, dûment habilité par délibération n° 2020-037 en date du 4 mars 2020.

Et

La communauté Paris-Saclay, représentée par son Président, M. Michel Bournat

Le Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté Paris-Saclay a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial le 26 juin 2019. C'est un projet partenarial qui comprend 126 actions pour les 6 prochaines années.

La Communauté Paris-Saclay ne peut agir seule sur son territoire pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la transition écologique. Compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste des communes aux côtés de l'agglomération est indispensable.

Le Plan Climat se fixe les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- Diminuer de 34 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 24 % les consommations d'énergie par rapport à 2012 ;
- Porter à 20 % la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique locale
- Réduire de 60 % les émissions de NOx dans les transports et le résidentiel
- Réduire de 48 % les émissions de PM 10 dans les transports et le résidentiel

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat est structuré autour de 9 axes :

- A. Réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- B. Se déplacer mieux et moins
- C. Développer une économie circulaire
- D. Agir au quotidien pour changer ensemble
- E. Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable
- F. Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes
- G. Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie
- H. Vers des services publics exemplaires
- I. Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat

La Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) d'Ouest Essonne animeront un réseau air - énergie - climat constitué des référents de chaque commune. Cela permettra de partager les bonnes expériences des communes, de coopérer pour mettre en œuvre conjointement des actions et de se rassembler pour communiquer sur des actions communes.

A travers cette charte,

La commune de Marcoussis s'engage à :

- Nommer au moins un référent Climat-Air-Energie parmi ses élus et dans ses services (voir Annexe) ;
- Participer aux réunions du réseau des référents Climat-Air-Energie (Comité technique Plan Climat, groupes de travail,...) et partager ses expériences ;
- Participer au Comité de Pilotage du Plan Climat ;
- Adopter et mettre en œuvre un plan d'action communal s'inscrivant dans les axes du Plan Climat (plan détaillé ci-après) ;
- Promouvoir le Plan Climat auprès de ses partenaires ;
- Valoriser et faire connaître les actions qu'elle mène, en particulier sur le site agissonspourleclimat.fr.

La communauté Paris-Saclay s'engage à :

- Valoriser et faire connaître les actions menées par la commune et concourant aux objectifs du Plan Climat ;
- Animer et coordonner le réseau des référents Climat-Air-Energie ;
- Soutenir la mise en œuvre d'actions collectives, intéressant plusieurs communes ;
- Fournir à la commune les supports de communication pour la mise en valeur des actions collectives menées.

Plan d'action communal

Sur la période 2020-2024, la commune s'engage à mettre en place les actions suivantes :**A. Réduire la consommation d'énergie**

1. Continuer à proposer un support logistique à l'organisation d'évènement ou d'animations sur le thème de la réduction de la consommation d'énergie ;
2. Rencontrer un agent et un élu ayant mis en place un dispositif d'incitation à l'amélioration de la performance énergétique des logements via la taxe foncière ;
3. Mettre en place une permanence conjointe urbanisme / énergie avec l'ALEC ;
4. Participer, via le CCAS, au réseau de donneurs d'alerte pour le repérage de ménages en précarité énergétique ;
5. Renouveler l'adhésion au SIGEIF pour suivre la consommation énergétique des bâtiments communaux ;
6. Poursuivre l'amélioration énergétique du patrimoine communal ;

B. Se déplacer mieux et moins

7. Poursuivre le déploiement des zones « 30 » ;
8. Poursuivre le développement des bornes de recharge pour voitures électriques ;
9. Etudier la création d'une zone de rencontre ;
10. Développer un (voire des) mode de transport doux pour les trajets vers l'école (pedibus, équibus, cyclobus...) ;
11. Favoriser la création d'un espace de travail partagé dans le futur tiers-lieu pour encourager et faciliter le télétravail ;
12. Améliorer la cyclabilité des liaisons douces ;
13. Autoriser la circulation à contre sens pour les cyclistes dans les sens interdits ;
14. Inciter les agents communaux à utiliser le vélo : pool de vélos (classiques et VAE) ;

15. Proposer une indemnité kilométrique pour les déplacements domicile-travail des agents (à partir d'une distance minimale entre le domicile et le lieu de travail) ;

C. Développer une économie circulaire

16. Poursuivre l'organisation d'au moins une marche citoyenne de ramassage des déchets par an ;
17. Favoriser l'installation d'un lieu de don et de réparation de petit matériel / électro-ménager dans le futur tiers-lieu ;

D. Agir au quotidien pour changer ensemble

18. Poursuivre la concertation et la co-construction entre élus, citoyens, services communaux et partenaires du territoire dans le cadre de la démarche Agenda 2030 pour développer les projets du scénario « Marcoussis 2038 » ;

E. Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable

19. Poursuivre le soutien et favoriser le développement de la boutique de la Ferme des Potagers (mise en relation, valorisation, mise à disposition de locaux, de matériel...) ;
20. Permettre une alimentation durable et locale pour tous par une politique de renouveau agricole volontariste (travail sur le foncier et étude sur la mise en place d'un espace-test agricole) ;
21. Impulser et favoriser l'installation d'un élevage ovin laitier bio à la Ferme solaire de Marcoussis ;
22. Faire évoluer les marchés publics pour augmenter la part de produits bio en restauration collective ;
23. Faire évoluer les modes de gestion pour augmenter la part de « fait maison » et d'approvisionnement local en restauration collective ;
24. Poursuivre l'introduction d'alternatives à la viande et aux protéines animales pour certains repas ;
25. Développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (poursuivre et améliorer le dispositif de pré-inscription à la cantine et celui des « Champions du plateau ») ;

F. Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes

26. Poursuivre la collaboration avec la Société de projet en charge de l'installation de la Ferme solaire de Marcoussis ;
27. Intégrer le capital de la Société de projet en charge de l'exploitation de la Ferme solaire de Marcoussis ;
28. Faciliter la participation citoyenne au capital de la Société de projet ;

G. Aménager et urbaniser durablement

29. Partager notre expérience de la prise en compte des enjeux air-climat-énergie dans le PLU ;
30. Participer à la création du référentiel intercommunal d'aménagement et de construction durable ;

H. Vers des services publics exemplaires

31. Intégrer l'éco-exemplarité dans les événements de la commune (produits locaux et de saison, réduction des déchets...) ;

I. Faire-vivre le Plan-climat

32. Communiquer sur l'offre locale de système de covoiturage courte-distance ;
33. Communiquer sur les lieux ou les dispositifs permettant aux habitants de participer à l'économie circulaire ;

34. Collaborer avec le Triangle vert pour diffuser les recommandations en faveur de la qualité de l'air auprès des agriculteurs ;
35. Rendre visibles les actions d'économie d'énergie sur le patrimoine public ainsi que les économies découlant du remplacement de l'intégralité de l'éclairage public effectué dans le cadre d'un marché global de performance énergétique.